

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

**CANTON DE ROYAN**

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SG 90-119

L'An mil neuf cent quatre vingt dix le 29 NOVEMBRE 1990 à 18 heures 30  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en  
séance publique, sous la présidence de Monsieur MOST Philippe, Maire.

**DATE DE CONVOCATION**

23 NOVEMBRE 1990

**DATE D'AFFICHAGE**

23 NOVEMBRE 1990

**ETAIENT PRESENTS** : MM. MOST, Maire, LE GUEUT, HUGENDOBLER, CANDAU,  
BERLAND, BOISNARD, GAUGUIN, MME LISION, Adjoints.  
MM. BARON, BARRAUD-DUCHERON, BENOIT, BUJARD, COASSIN, DINDINAUD, MM.  
GUEZENNEC, LACOTTE, MONNARD, MOULINEAU, MME PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN,  
SABATHIER, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT REPRESENTES** : M. GAVEN par M. LE GUEUT  
Mme MONTRON par M. LE MAIRE  
M. CHABANEAU par M. CANDAU  
Mme FONTAN par M. MONNARD  
M. TAP par M. BENOIT

**ABSENTS** : MM. ALCHER, ALONSO, BARRIERE, MARCONI, REVOLAT

Nombre de Conseillers  
en exercice : 32  
Nombre de Présents : 22  
Nombre de Votants : 27

Monsieur COASSIN a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET** : DENOMINATION DE VOIE.

**VOTE** : UNANIMITE.

La voie de desserte de la Cité des Fleurs (anciennement cité guinielle) ne porte pas de nom.

Lors de sa réunion du 25 Septembre 1990, la Commission culturelle a proposé de retenir comme nom, celui de Monsieur Arthur Gabriel MEUNIER.

En effet, celui-ci, malheureusement décédé il y a quelques mois, a présidé pendant plus de vingt ans l'association des "AMIS DE GUINIELLE."

Une telle décision constituerait un hommage appuyé de la Ville, aux travaux et à l'action que Monsieur MEUNIER a mené avec dévouement.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Rapporteur,

VU l'avis de la Commission municipale culturelle du 25 Septembre 1990

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- d'attribuer à la portion de la voie desservant la Cité des Fleurs, le nom de "Rue Arthur Gabriel MEUNIER".

Fait les jour, mois et an susdits  
Ont signé le Registre  
MM. les Membres présents

Pour extrait conforme  
Pour le Maire,  
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Déposé à la S/Prefecture de Rochefort  
le 5 Décembre 1990  
Application Loi N°82213 du 2 Mars 1982  
Certifié Conforme  
Mairie de Royan  
Par délégation du Maire  
Le Secrétaire Général Adjoint